

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 25 septembre 2014, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur **Pascal BRUGGER**, Vice-président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Madame la représentante de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette 2^{ème} séance du Conseil communal de 2014. Il précise que sa présence à cette place ce soir est due au décès de la maman de notre Président Monsieur **Vincent MOTTIER** et prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence afin de lui témoigner notre soutien. Puis il ouvre la séance et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC STANOJEVIC, Eric BARROUD, Jean-Claude BONELLI, Marie-José BOURQUIN, Pascal BRUGGER, Joao CARDOSO, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Patrick DE SEPIBUS, Luc FESSELET, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH (2^{ème} appel), Jean-Michel GIL, André HEFTI, Eliane HUBERT, Eve KNECHT, Sébastien LIETTA, Jacques MANIGLEY, Serge MOREL, Jean-Robert NEVEU, Annelise NIKLES, Daniel NIKLES, Serge PFISTER, Michel TAUXE, Philippe TAUXE, Philippe TISSOT-DAGUETTE, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Jean-Blaise CLAPASSON, Théophile CUCHE, Dejan DOLENAC, Maurice FELLI, Brock FIEDLER, Bernard GRANDJEAN, Blaise HEFTI, Silvano MELI, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, John MORIER, Vincent MOTTIER, Kimberly OPPENHEIM, Fabien PAVILLARD, René PAVILLARD, Sonia RAUSIS, Jan SANDEN, René VAUDROZ, David VON FELTEN

Absents : -

Est également excusée, Madame la Municipale, Martine RUCHET.

Le premier appel fait constater la présence de 25 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2014

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2014 a été adressé à chaque conseillère et conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION

Depuis la dernière séance, Monsieur le Président a reçu la démission de Madame **Mary-Line FASOLETTI** (ENT).

Les Mosses, le 1^{er} juillet 2014

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

C'est en 2009 qu'un membre du parti de l'Entente leysenoude dont je faisais partie m'a demandé si je souhaitais devenir conseillère communale suite à la démission d'un des nôtres. Je me souviens lui avoir répondu que je connaissais très peu la politique ! Mais j'étais flattée tout de même et après très peu d'hésitation, j'ai accepté en me disant que c'était l'occasion de découvrir comment fonctionne tout ce « bazar » !

Petit à petit, je me suis familiarisée avec tous ces termes « barbares » et j'ai essayé de m'investir du mieux que je pouvais. Je me suis plutôt rapprochée des dossiers qui touchaient de près ou de loin ma profession d'enseignante tandis que je laissais le soin aux autres conseillers de s'occuper des sujets que je maîtrisais moins.

C'est alors logiquement que j'ai rejoint le nouveau conseil de l'AISOL en 2010.

Une autre opportunité s'est présentée, celle de faire partie de la commission de gestion ; j'ai également beaucoup appris et eu beaucoup de plaisir à y travailler.

Mais aujourd'hui je dois annoncer ma démission du conseil car je déménage et change de commune. Je ne serai pas très loin, puisque c'est à Ormont-Dessous que j'ai choisi de m'installer. (oui oui, j'ai choisi !)

Mais comme j'aime toujours autant Leysin, je garde mon poste d'institutrice primaire au Collège en attendant de découvrir notre nouvelle école. C'est donc avec un petit peu de regret que je vous quitte avant l'aboutissement de ce beau projet.

Je vais garder de réels bons souvenirs de cette expérience politique et je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont pris du temps pour m'épauler.

Je resterai toujours admirative des « gladiateurs » de l'exécutif et je leur souhaite beaucoup de succès dans leurs tâches.

Il me reste à vous souhaiter Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, un avenir heureux et prospère dans cette belle commune de Leysin.

Mary-Line Fasoletti

L'Entente n'ayant plus de viennent ensuite, Monsieur **BRUGGER** prie Madame **Eliane HUBERT** de faire une proposition.

Cette dernière présente Monsieur **Jean-Luc FRIEDRICH** en remplacement de Madame **Mary-Line FASOLETTI**.

Originaire de Genève, Monsieur **FRIEDRICH**, 51 ans est marié à Fabienne Sagi née Morel et vit à Leysin depuis 2002. Droguiste-herboriste de profession avec maîtrise fédérale, il est actuellement chef de vente pour une multinationale pharmaceutique. Monsieur **FRIEDRICH** est totalement intégré à la vie leysenoude de par sa famille, sa belle-famille et les liens sociaux qu'il a tissés avec les sociétés locales dans lesquelles il est très actif. Secrétaire des Jeunes Sapeurs Pompiers, Président de l'Auto Moto club, membre actif du Jardin Gentiana, il fait partie également du Conseil d'Administration de

la Banque Raiffeisen des Alpes Vaudoises. Ses hobbies et ses passions en dehors de Fabienne, sont la lecture, la marche et la raquette en hiver.

Monsieur le Vice-président prie Monsieur **FRIEDRICH** de bien vouloir s'avancer afin de prêter serment. A la suite de la lecture de l'article 5 du Règlement du Conseil communal et, à l'appel de son nom, il lève la main droite et répond « je le promets ».

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DECES

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 6 personnes habitant dans notre Commune. Il s'agit de Madame et Messieurs

Sejid HUSIC

Jean-Jacques GUILLERMIN

Giorgio THOMAS

Gilbert GUEX

Antoinette MOTTIER, maman de notre Président

Raymond DEFFERRARD

Monsieur le Vice-Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir qu'il souhaite la bienvenue à 3 nouveau-nés. Il s'agit de :

Clélia FAVRE

Simon BORLOZ

Emile DUNAND

Félicitations aux heureux parents.

Aucun rendez-vous électoral n'a eu lieu depuis le dernier conseil, le prochain se déroulant ce dimanche 28 septembre.

Le 25 août 2014, Madame Encarnita Gil a adressé un courrier au nom du Passeport Vacances à Monsieur le Président, dont la teneur est la suivante :

Concerne : Passeport Vacances Leysin 2014

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par la présente, tout le comité du Passeport Vacances souhaite remercier chaleureusement le Conseil Communal de Leysin pour avoir fait don de ses jetons de présence en faveur des enfants de la commune, qui ont pu participer aux différentes activités proposées.

En effet, c'est aussi grâce à vous que nous avons pu organiser six sorties durant les vacances scolaires, pour des enfants âgés entre 6 et 12 ans. Il y a eu notamment « Happyland », visite de la fabrique de chocolat à Broc, du musée du pain ou de la fondation des chiens d'aveugles. Mais aussi du bowling, un vol en hélicoptère au-dessus de la station, une marche à Lausanne ou encore une animation avec les pompiers de Leysin.

Ce geste montre votre générosité et votre implication à l'égard de la jeunesse de notre village.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour le Passeport Vacances Leysin 2014

Encarnita Gil

Monsieur le Vice-président tient à remercier, également aux noms de tous les parents de Leysin, Monsieur et Madame GIL, qui, tout au long de l'année s'occupent déjà des enfants dans le préau et prennent encore du temps sur leurs vacances d'été afin de faire bénéficier les "6 à 12 ans" de sorties récréatives.

REPRESENTATIONS

Depuis la dernière séance du Conseil, notre Président, Monsieur **Vincent MOTTIER** a représenté le Conseil communal à une seule occasion :

- le 11 septembre, à la réception des nouveaux bourgeois au restaurant de la Tour d'Aï.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PREAVIS 2/2014 : ACQUISITION D'UNE NOUVELLE DAMEUSE

Monsieur **Eric PELLAUD** (ENT), remplaçant du Rapporteur de la Commission ad-hoc, Monsieur Dejan **DOLENAC**, donne lecture du rapport qui propose d'accepter à l'unanimité les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** (LPT), Rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des Finances qui propose d'accepter à l'unanimité les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **BRUGGER** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 116'640.-- pour l'achat d'une nouvelle dameuse,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette acquisition par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,

3. d'amortir cette dépense sur une période de 5 ans au maximum.

Ces conclusions sont soumises au vote et sont acceptées à la majorité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PREAVIS 3/2014 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2015

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** (LPT), Rapporteur, donne lecture du rapport qui propose d'accepter à l'unanimité les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **BRUGGER** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'adopter le projet d'arrêté d'imposition communal pour l'année 2015 tel que la Municipalité le lui a soumis.

Ces conclusions sont soumises au vote et sont acceptées à l'unanimité.

7. NOMINATION(S)

a) Commission de gestion

Madame **Eliane HUBERT** propose, au nom de l'Entente, Monsieur **Jean-Luc FRIEDRICH**, en remplacement de **Madame Mary-Line FASOLETTI**.

Monsieur **Jean-Luc FRIEDRICH** est élu à l'unanimité.

Le siège de l'Entente au conseil intercommunal de l'AISOL sera repourvu lors d'une séance ultérieure.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Madame **Marie José JULMI** :

Eco-Drive

- Présentation au nom de Madame Martine **RUCHET** de la nouvelle méthode de conduite automobile Eco-Drive, plus économique et respectueuse de l'environnement. Il sera possible à tout un chacun d'effectuer des essais d'une durée de 20 minutes afin d'apprendre à économiser du carburant et préserver son véhicule en roulant de manière adéquate. Ces essais, ouverts au public, se dérouleront dans le contexte de la semaine de la mobilité durant les journées des 4 et 5 octobre prochains au centre sportif Crettex-Jaquet. Il s'agit d'une des mesures prises par la Commune dans le cadre du label Cité de l'Énergie.

Sortie des aînés

- Le 18 septembre dernier, 135 personnes ont participé avec énormément de plaisir à la traditionnelle sortie des Aînés.

Monsieur **Richard CALDERINI** :

Collecteur des Chamois

- Suite à l'attribution du permis de construire concernant la rénovation de l'Hôtel des Chamois, le Conseil communal aura l'occasion prochainement de se prononcer sur un préavis pour le remplacement et la mise en séparatif du collecteur dont le tracé est prévu de la Gare du Feydey jusqu'à l'Hôtel des Chamois.

9. INTERPELLATIONS

Aucune.

10. POSTULATS

Aucun.

11. MOTIONS

Monsieur **BRUGGER** a reçu une motion et prie Monsieur **Jean-Claude BONELLI** (LPT) de bien vouloir en donner lecture.

*Motion des membres de Leysin Pour Tous
Conseil communal du jeudi 25 septembre 2014*

Objet : création d'une cantine scolaire au centre sportif Crettex-Jaquet en remplacement de celle prévue dans la nouvelle école

Historique

Leysin Pour Tous avait pour programme de concentrer certains services communaux et touristiques afin d'améliorer les synergies d'utilisation et rationaliser les coûts. Pour cela, les membres de Leysin Pour Tous avaient, lors du conseil communal du 12 décembre 2013, présenté un amendement au préavis du crédit d'étude du nouveau collège communal portant sur la modification de l'emplacement de ce dernier.

Malgré le refus du Conseil communal et après réflexion, la Municipalité a jugé intéressant d'étudier cette solution et a finalement proposé au Conseil communal d'acheter la parcelle du camping pour y implanter le nouveau collège. Préavis que le Conseil communal a accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal est au courant que le nouveau collège communal comportera, selon les nouvelles directives cantonales, une cantine scolaire. Il a également pris en compte que les coûts de cette cantine incluant une cuisine avec sa lourde infrastructure obligatoire, un local de lavage ainsi que le réfectoire auront un coût assez conséquent.

Détermination pour la motion

Afin d'éviter un doublon au niveau des bâtiments communaux, Leysin Pour Tous propose d'étudier la création de cette cantine scolaire au centre sportif Crettex-Jaquet situé à 100 m du futur collège communal.

Leysin Pour Tous propose également d'étudier la solution de surélévation du bâtiment du curling dont la toiture demande une réfection complète afin d'y placer le réfectoire et d'utiliser l'emplacement de la cuisine existante pour y développer et agrandir les services nécessaires. Pour optimiser les services, le curling pourrait même être utilisé pour le réfectoire et y être déplacé à l'étage ; voire annulé et remplacé par un centre de bowling et jeux, plus au goût du jour et plus rentable.

La création de cette cantine scolaire au centre sportif Crettex-Jaquet permettra une synergie d'utilisation entre l'école, le sport et les manifestations et amènera de nouvelles recettes pour le centre sportif ; notamment en période hors scolaires.

La motion

Jean-Claude BONELLI, Président et rapporteur de Leysin Pour Tous, demande à la Municipalité, de proposer au Conseil communal un projet de construction de réfectoire scolaire au centre sportif Crettex-Jaquet en parallèle à l'étude du nouveau collège communal.

Leysin, le 25 septembre 2014

Jean-Claude Bonelli

Monsieur le Vice-président ouvre la discussion.

Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic, remercie Monsieur **BONELLI** d'avoir eu la sympathie de lui transmettre cette motion cet après-midi. Il tient à préciser que le collège sera doté uniquement d'une cantine avec cuisine de régénération et non d'un restaurant conventionnel. Il rappelle qu'il est essentiel de prendre en compte les éléments suivants :

➤ **L'horaire continu**

A ce jour, les directives du Canton concernant cet horaire ne sont pas encore édictées. Actuellement, nous sommes tenus d'assurer uniquement les repas de midi. Cependant, à l'avenir, nous serons peut-être contraints de garder les élèves à l'intérieur de l'établissement scolaire de 7h00 à 17h00 et aurons donc besoin de locaux pour ce faire. Seule la cantine scolaire permettrait cet accueil pour l'horaire continu.

➤ **Cuisine et repas**

Il sera question de sous-traitance pour la livraison des repas à réchauffer. De fait, cette activité sera soumise au respect de la législation sur les Marchés Publics.

➤ **Collège pour lui-même**

La Municipalité a choisi, afin de ménager les deniers publics, de construire un collège pour lui-même, sans rechercher de polyvalence avec d'autres infrastructures. La Municipalité et le BAMO ont déjà étudié cette question et nous

sommes arrivés à la conclusion que cette manière de faire n'occasionnerait à coup sûr, qu'insatisfaction de part et d'autre, complications et coûts supplémentaires.

Il attire l'attention sur le fait, qu'actuellement le projet est en bonne voie de finalisation et l'étude supplémentaire demandée par cette motion ne ferait que retarder le processus et n'aurait, au final, que peu de sens au vu des arguments énoncés précédemment.

Madame **Eliane HUBERT** estime qu'il est prématuré de se prononcer sur cette motion sans avoir connaissance des plans et de l'impact financier que pourrait engendrer cette motion.

Monsieur **Philippe TISSOT-DAGUETTE** pense qu'il serait intéressant de connaître les montants qu'il serait possible d'économiser en regroupant la cuisine au centre des sports.

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** souligne que les contraintes imposées par l'Etat sont les mêmes selon qu'il s'agisse d'une cantine ou d'un restaurant, soit : installations d'un séparateur de graisse, de ventilations et respect des normes ECA. Dans le cas présent, le centre sportif dispose déjà de ces infrastructures.

Il relève également que la distance qui le sépare du collège n'est que de 100 m, ce qui ne devrait poser aucun problème pour l'horaire continu.

En regard des futurs investissements qui se profilent encore pour notre Commune dans différents secteurs, nous devons essayer de diminuer au maximum les coûts de construction du collège, plus spécifiquement en économisant le montant du budget prévu pour la partie restauration. Il serait envisageable de supprimer ce module et d'en évaluer le coût au m3 pour avoir ainsi une estimation du gain réalisable en vue de le réinvestir au Centre sportif.

Ce projet ne créera aucune différence notable pour le collège à l'inverse du centre sportif. Cette salle permettrait l'organisation de banquets ou de manifestations avec un apport de chiffre d'affaires supplémentaire et éviterait ainsi de bloquer la seule salle de gym existante en l'utilisant pour ces événements.

Il s'agit d'une décision importante pour l'avenir et nous devons y réfléchir, étant donné que la Commune devra également investir de l'argent pour le Centre Crettex-Jaquet.

Selon Monsieur **André HEFTI**, il est précipité de prendre une décision en toute connaissance de cause. Il pense que le Conseil communal devrait accepter la motion afin qu'elle soit étudiée par la Municipalité. Dans le cas où cette dernière n'estime pas judicieux de prendre en compte cette motion pour les raisons invoquées par Monsieur le Syndic, le Conseil acceptera la position de la Municipalité.

Monsieur **Daniel NIKLES** demande s'il serait envisageable de différer le vote sur cette motion après le point 12 de l'ordre du jour « projet collège communal ».

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** consent à cette manière de procéder.

Monsieur **BRUGGER** soumet au vote cette proposition. Le changement de l'ordre du jour est accepté à la majorité.

12. PROJET COLLEGE COMMUNAL

Une présentation Powerpoint vous est proposée par Monsieur le Syndic ainsi que Monsieur Pierre FRAGNIERE, architecte et économiste de la construction, du Bureau

Vallat et Partenaires SA concernant l'avant-projet du collège communal, son historique ainsi que les étapes passées et futures.

Monsieur le Vice-président rappelle que le Conseil communal votera le préavis pour le crédit du nouveau collège, dans le meilleur des cas, lors de la séance du 11 décembre prochain.

En préambule, Monsieur le Syndic précise que cette présentation du collège communal a pour objectif de communiquer l'état de situation actuel et permettre aux membres du Conseil de s'approprier le projet. En effet, il aurait été frustrant et inélégant de présenter sans aucune information, un préavis d'un montant de l'ordre d'environ 15 millions de francs, un mois avant une séance de Conseil communal comme cela est de coutume.

Il rappelle que le prochain préavis concernant le crédit d'ouvrage n'est pas prévu pour le mois de décembre prochain mais pour février 2015.

Il s'agit d'un long et fastidieux travail et sont notamment impliqués dans ce projet :

- la Municipalité in corpore
- le Directeur de l'ESOL, Monsieur Michele Cherubini
- le BAMO (Bureau d'Assistance à Maître d'Ouvrage) Vallat Partenaires SA
- le bureau GEA Vallotton (travaux urbanistiques)

Les 5 axes suivants font partie des processus indispensables à la construction d'un collège :

1. Foncier
2. Affectation du foncier
3. Marchés publics
4. Mise à l'enquête publique – permis de construire
5. Construction

Messieurs **Jean-Marc UDRIOT** et Pierre FRAGNIERE présentent et commentent l'avant-projet du collège communal (*Présentation en annexe*).

Monsieur **BRUGGER** les remercie pour ces précisions et propose de revenir au point concernant la motion.

Avant de se prononcer sur cette dernière, Monsieur **Jacques MANIGLEY** tient à souligner qu'une cantine au centre sportif nécessiterait la présence de personnel pour accompagner les élèves. De plus, un réfectoire à l'intérieur d'un établissement scolaire est extrêmement utile et pratique dans le cadre de conférences des maîtres, journées pédagogiques, assemblées de maîtres ou réunion de groupes diverses.

Monsieur **André HEFTI** remercie Monsieur Pierre FRAGNIERE ainsi que la Municipalité d'avoir pris la peine de donner des explications concernant cet avant-projet et demande si cela pose un problème à la Municipalité d'étudier la proposition de LPT dans le but d'estimer les coûts, quitte à l'abandonner si elle ne semble pas réaliste.

Monsieur le Syndic précise qu'il est possible de faire ce que demande la motion mais reste intimement convaincu que c'est une erreur de mélanger le projet du collège avec la réfection des centres sportifs, de plus, en y diversifiant l'offre sportive. La conséquence principale en acceptant d'étudier cette motion, sera que l'appel d'offre ne

pourra pas être lancée en octobre puisque les plans doivent impérativement être inclus afin que l'entreprise totale puisse remplir les soumissions. La crainte de voir cette étude bâclée pour ensuite rattraper le retard lui semble évidente. A ce jour, nous recevons des remarques au sujet des repas proposés par les restaurants qui ne seraient pas en adéquation avec les besoins des enfants. Il s'agit donc de professionnaliser cette restauration.

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** constate que beaucoup de propos contradictoires ont été dits. Actuellement, les petits sont déjà accompagnés lorsqu'ils rentrent manger à la maison et il est plus facile de faire 100 mètres à pied qu'un kilomètre. En outre, le projet de construction d'un restaurant sur l'emplacement du curling laisse augurer d'une surface exploitable de 400 m², ce qui représenterait un réfectoire d'environ 300 places au lieu des 140 prévues dans le collège. Si le nombre d'élèves augmente, 3 tournus seront nécessaires par manque de place. Il estime que cette proposition est la voie à suivre pour l'économie des deniers communaux et les synergies qu'elle offre. En l'occurrence, les deux pistes de curling existantes ne sont pas suffisantes et ne permettent pas l'organisation de tournoi.

Monsieur **Eric BARROUD** reconnaît la nécessité d'avoir des grands réfectoires dans le cadre de manifestations importantes, toutefois ce projet n'est pas adapté aux besoins d'une école. En tant que Président de l'AISOL, il ne peut que constater toute la difficulté qu'engendre la mise en pension des élèves auprès des restaurants. Il ne serait pas judicieux d'investir 15 millions de francs pour se créer des complications et devoir appréhender des situations supplémentaires. Donner un mandat au centre des sports veut dire gérer la problématique de l'accueil d'un nombre élevé d'écoliers avec d'autres personnes. L'AISOL n'arrive actuellement à obtenir que péniblement des réservations d'installations sportives au prix préférentiel car elle se trouve en concurrence avec les sociétés de l'extérieur. Nous allons donc inévitablement nous heurter à la même problématique avec la restauration. Oui au concept d'un réfectoire au centre des sports mais pas pour l'école.

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** argumente sur le fait que, certes le restaurant se trouve au centre des sports mais il existe la possibilité de donner mandat à un tiers. La salle serait suffisamment vaste pour accueillir une cuisine de finition en plus du restaurant. Il est étonné que lorsqu'il s'agit de construction, le souhait est de faire travailler les entreprises locales mais que pour la restauration, on préfère donner mandat à des sociétés extérieures. La préparation de repas pour un si grand nombre d'élèves pourrait fort bien intéresser un restaurateur du village.

Monsieur **Jean-Michel GIL** fait remarquer qu'actuellement les problèmes sont conséquents concernant les repas des élèves dans les restaurants. Il doute qu'en repartant avec le même concept, les problèmes se résolvent.

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** assure qu'un restaurateur qui signerait un contrat annuel avec les écoles, portera une plus grande attention à la préparation d'un repas équilibré.

Monsieur **Michel TAUXE** estime qu'un réfectoire doit faire partie de la construction d'un nouveau collège et ne pas être combiné avec un restaurant extérieur.

Madame **Violeta ARSIC STANOJEVIC** souligne que l'arrivée journalière d'une cohorte d'élèves bruyants à Crettex-Jaquet n'est pas compatible avec la clientèle qui vient se détendre en faisant du sport.

Monsieur **Jean-Robert NEVEU** demande si la prise en compte ou non de la motion est basée sur l'ancien ou le nouveau Règlement. Il estime que cette séance tourne en rond et aimerait savoir ce qui est décidé.

Monsieur **Patrick DE SEPIBUS** demande des précisions à Monsieur Denis RIME quant aux coûts de réfection de la toiture du curling.

Monsieur **Denis RIME** rappelle que le Centre sportif à plus de 40 ans et qu'il y a plus de 1500 m2 de toiture à rénover. Il peut comprendre que cela va engendrer un problème. Les arguments exposés par LPT, Monsieur HEFTI ou Monsieur le Syndic sont tous valables mais il faut savoir ce que l'on veut faire.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-président clôt la discussion. Il soumet au vote la prise en considération de cette motion qui est refusée à la majorité.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur **André HEFTI**

Sortie des Aînés

Il tient à remercier la Municipalité et en particulier Madame **JULMI** de se soucier autant des Aînés. Tous les participants étaient enchantés et ont apprécié cette magnifique journée.

Route des Fers et Route d'Al

Ces tronçons sont en mauvais état et il souhaite que la Municipalité porte au budget 2015, la réfection de ces routes car c'est une image touristique que l'on doit améliorer.

Loi sur l'aménagement du Territoire (LAT)

Lors de la séance du 26 juin dernier, Monsieur le Syndic nous a entretenus sur la LAT. La Municipalité est extrêmement préoccupée par ce problème et les vaudois ont l'habitude d'aller au-delà des exigences de la confédération. Il cite pour exemple, la zone du camping, qui, pour la confédération est une zone constructible est à contrario, pour le canton de Vaud, une zone non constructible, raison pour laquelle la commune doit procéder au dézonage de la parcelle "Mocellin". Par exemple l'augmentation de la population à Leysin de 2008 à 2013 correspond aux 15% qui devraient être pris en compte pour les 15 ans à venir. Nous sommes à côté du tir, il est nécessaire que les Municipalités se battent, car la LAT telle qu'elle va être appliquée, sera, pour les régions périphériques, de montagne et touristique, extrêmement défavorable du point de vue économique.

Monsieur le Vice-président informe que la prochaine séance du Conseil communal est fixée au jeudi 11 décembre 2014.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Monsieur **BRUGGER** demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 26 personnes.

Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité et Monsieur FRAGNIERE du bureau Vallat Partenaires SA pour leur présence et souhaite à tous une bonne soirée et un bel automne.

Il clôt cette assemblée et lève la séance à 22h55.

Leysin, le 25 septembre 2014

Pour le Conseil communal :
Le Vice-président : La Secrétaire a.i.:

Pascal BRUGGER

Corinne DELACRETAZ





LEYSIN

Développement des infrastructures scolaires





- 1) Annonce des besoins
- 2) Préavis
- 3) Choix du site d'implantation
- 4) Plan Partiel d'Affectation (PPA)
- 5) Camping
- 6) Nouveau camping à Leysin
- 7) Avant-projet – **version 1**
 - Réflexions
- 8) Avant-projet – **version 2**
 - Détails coûts
- 9) Energie – première analyse
- 10) Marchés publics
- 11) Calendrier PPA
- 12) Calendrier construction
- 13) Questions

16/10/2014 14:38 (cd/mm)



Commentaires :

Aucun



1) Annonce des besoins

Salles de classes : 14

Locaux annexes :

- 2 salles de dégagement
- 1 salle des maîtres, PPLS – Infirmière scolaire – administration, Hall + salle d'attentes PPLS, Economat
- 1 bibliothèque scolaire

Salles spéciales :

- 1 salle pour les activités créatrices manuelles et textiles (ACT + ACM) / 1 salle de rangements
- 1 salle pour les travaux manuels (TMA) / 1 salle de rangements
- 1 salle arts visuels / 1 salle de rangements
- 1 salle multi-usages (sciences) / 1 salle de rangements
- 1 salle musique, rythmique et psychomotricité / 1 salle de rangements

Restaurant scolaire

Salle de sports type VD 1

15/10/2014/J.Bodini



Commentaires

Le nombre de salles de classes a d'ores et déjà été augmenté à 15.

Ces besoins doivent encore être validés par :

- la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire)
- le SEPS (Service de l'éducation physique et du sport)

Le 1^{er} projet prévoyait des locaux pour l'accueil de jour pour les horaires continus. Vu les incertitudes qui règnent au sujet de la nécessité de ces locaux, ces derniers ont été supprimés.



2) Préavis

Acceptés par le Conseil communal :

- **Préavis 11/2011** – Crédit d'étude de fr. 65'000.--, analyse situation infrastructures scolaires
- **Préavis 08/2012** – Organisation d'un appel d'offres – procédure sélective à deux tours, crédit de fr. 150'000.--, remplacé par le préavis 08/2013
- **Préavis 07/2013** – Achat de la parcelle RF no 4076 au lieu-dit "Crettex-Jaquet ", crédit de fr. 1'637'800.--
- **Préavis 08/2013** – Prestations d'avant-projet (adaptation du 08/2012), crédit de fr. 150'000.--

Commentaires

- Préavis 08/2013 – la Municipalité travaille actuellement sur cet avant-projet avec le crédit d'études de fr. 150'000.--.



3) Choix du site d'implantation

- Prise en compte des échanges nourris d'opinions lors de la séance du CC du 1^{er} novembre 2012 quant au site actuel (Préavis 08/2012)
- Intérêt et opportunités pour l'acquisition de la parcelle RF no 548 sise au Nord du Camping
- Pourparlers concernant la cessation de l'activité du camping dès la **retraite de son exploitant**
- **Accord préliminaire signé par le Chef de service du SDT pour l'implantation des écoles sur le terrain du Camping** (novembre 2013)
- Acquisition de la parcelle RF no 4076 – préavis 07/2013 - avril 2014

15/10/2014/UB/ndmm



Commentaires :

Aucun



4) Plan Partiel d'Affectation (PPA)

Projet du PPA

- rapport justificatif selon l'article 47 OAT (Ordonnance sur l'aménagement du Territoire)
- règlement
- plan

Transmis au service du développement territorial (SDT) le 25 février 2014.

Délai de prise de position du SDT sur le projet dans un délai de 3 mois, conformément à l'article 56 LATC.

Fin avril 2014, informations des Services Cantonaux sur les conséquences de la mise en application de la LAT selon l'ordonnance fédérale du 1^{er} mai 2014.

Compensation avec la parcelle RF no 441 (fondation Mocellin) Art. 52 OAT

15/10/2014; 10:02:11mm



Commentaires :

Conséquences de la LAT :

- Toute nouvelle construction sur une parcelle « hors zone à bâtir » nécessite une compensation de terrain.

Suite à la transmission du PPA au SDT, la Municipalité s'est trouvée face à deux solutions, soit :

1. Se baser sur l'accord préliminaire du SDT sans compenser avec une surface équivalente avec le risque d'entrer dans un combat juridique, de retarder le processus et sans garantie que le projet soit accepté
2. Compenser avec la parcelle RF no 441 puisque dans le cadre de la LAT, la commune possède trop de terrains à construire



Parcelle RF no 441



15/10/2014/JJB/Scd/mh



Commentaires :

La commune est propriétaire de la parcelle Mocellin RF no 441. Cette parcelle se trouve hors du périmètre des centres et lorsque ses 10'000 m² seront dézonés, ils diminueront automatiquement les surfaces surnuméraires.



4) Plan Partiel d'Affectation (PPA)

- **23.06.2014** – préavis favorable du SDT avec demandes de modifications mineures
- **07.08.2014** – envoi des dossiers pour examen complémentaire
- **22.08.2014** – confirmation du SDT pour suite du dossier selon article 57 SS LATC



Commentaires :

Aucun



5) Camping

- Exploitation du camping par l'ancien propriétaire jusqu'au 31 octobre 2014
- Lettre de congé transmise aux campeurs au 31 janvier 2014
- Séance d'informations à tous les campeurs le 4 avril 2014
- Convention signée avec les campeurs pour l'abandon des infrastructures, soit 14 mobilhomes



15/10/2014/jj/bodmm



Commentaires :

En cas d'abandon des infrastructures par les propriétaires des mobilhomes, la convention prévoit une indemnité de minime importance.



6) Nouveau camping à Leysin

Suite à l'amendement déposé par le Conseil communal le 12 décembre 2013, la Municipalité cherche à pérenniser ce type d'offre touristique et d'hébergement par la recherche d'un autre site. Après différentes appréciations de situation, la Municipalité envisage le développement d'un tel projet au lieu-dit :

➤ **Tré les Proz**

Commentaires :

La compensation de la parcelle RF no 441 n'est pas prévue pour l'implantation du camping.



Commentaires :

Terrain idéal avec possibilité de réaliser des places en terrasse.



7) Avant-projet – version 1

Coût : 26,6 mio

Projet initial		
Surface bâtie SB	m ²	2'648
Surface de plancher SP	m ²	5'972
Surface utile principale SUP	m ²	3'400
Ratio SU / SP	%	0.57
Surface des abords aménagés SAA	m ²	2'650
Volume	m ³	22'620



Commentaires :

Aucun



Réflexions - **version 1**

- Capacité financière communale insuffisante (plafond d'endettement)
- Blocage de tous nouveaux projets communaux pour plusieurs années
- Redimensionnement des besoins UAPE et restaurant (cantine)
- Tirer les expériences de la construction de plusieurs autres collèges
- Diminution des coûts de 30 à 40%
- Rationalisation des espaces de liaison au plus juste selon les normes en vigueur
- Abandon d'une certaine polyvalence de la salle de gymnastique

19/10/2014/JJB/od/mm



Commentaires :

UAPE : unité d'accueil de la petite enfance



8) Avant-projet – version 2

		Projet initial	Projet optimisé	Delta
Surface bâtie SB	m²	2'648	1'978	870
Surface de plancher SP	m²	5'972	4'524	1'448
Surface utile principale SUP	m²	3'400	2'861	539
Ratio SU / SP	%	0.57	0.67	-0.1
Surface des abords aménagés SAA	m²	2'650	2'930	-280
Volume	m³	22'620	18'225	4'395



15/10/2014/JJ@ed/min

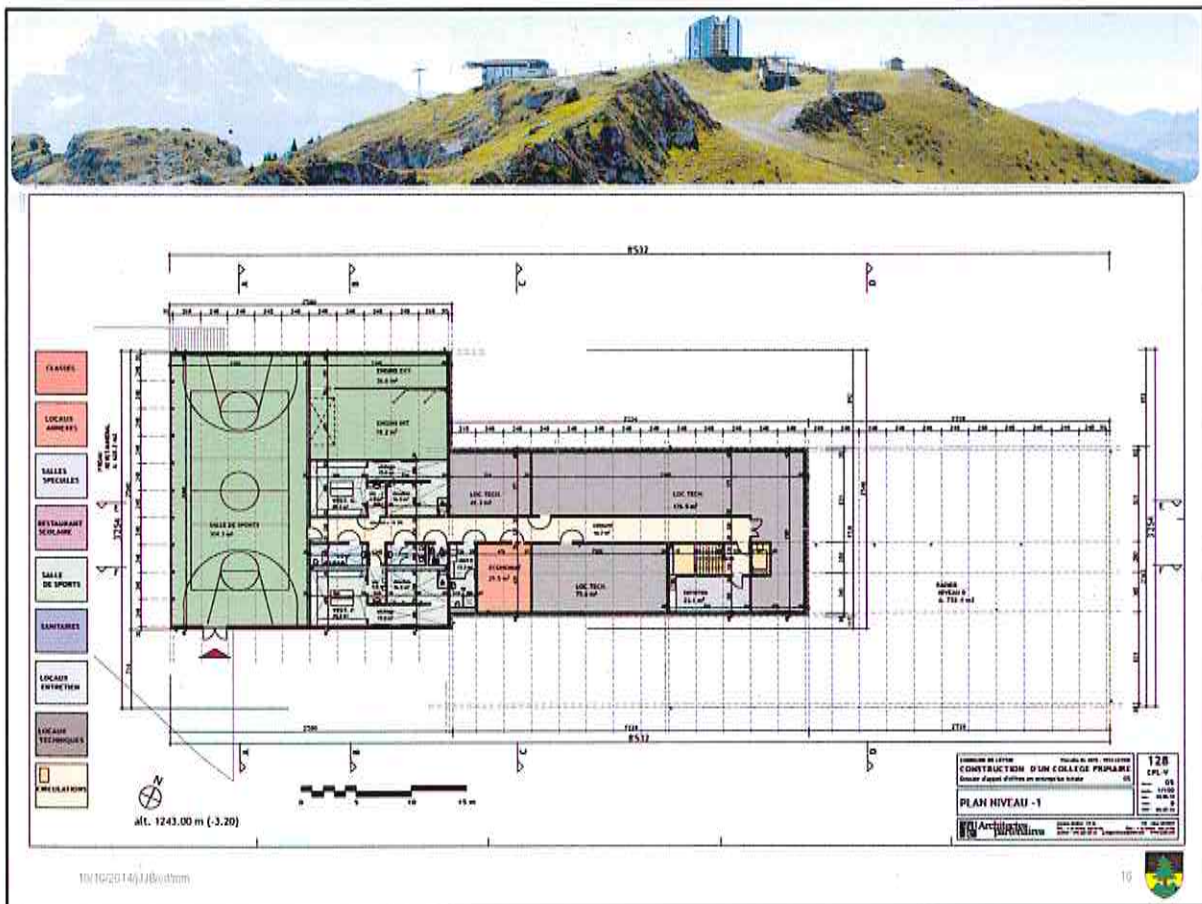
Commentaires :

Diminution des coûts = limitation des surfaces à leur strict minimum



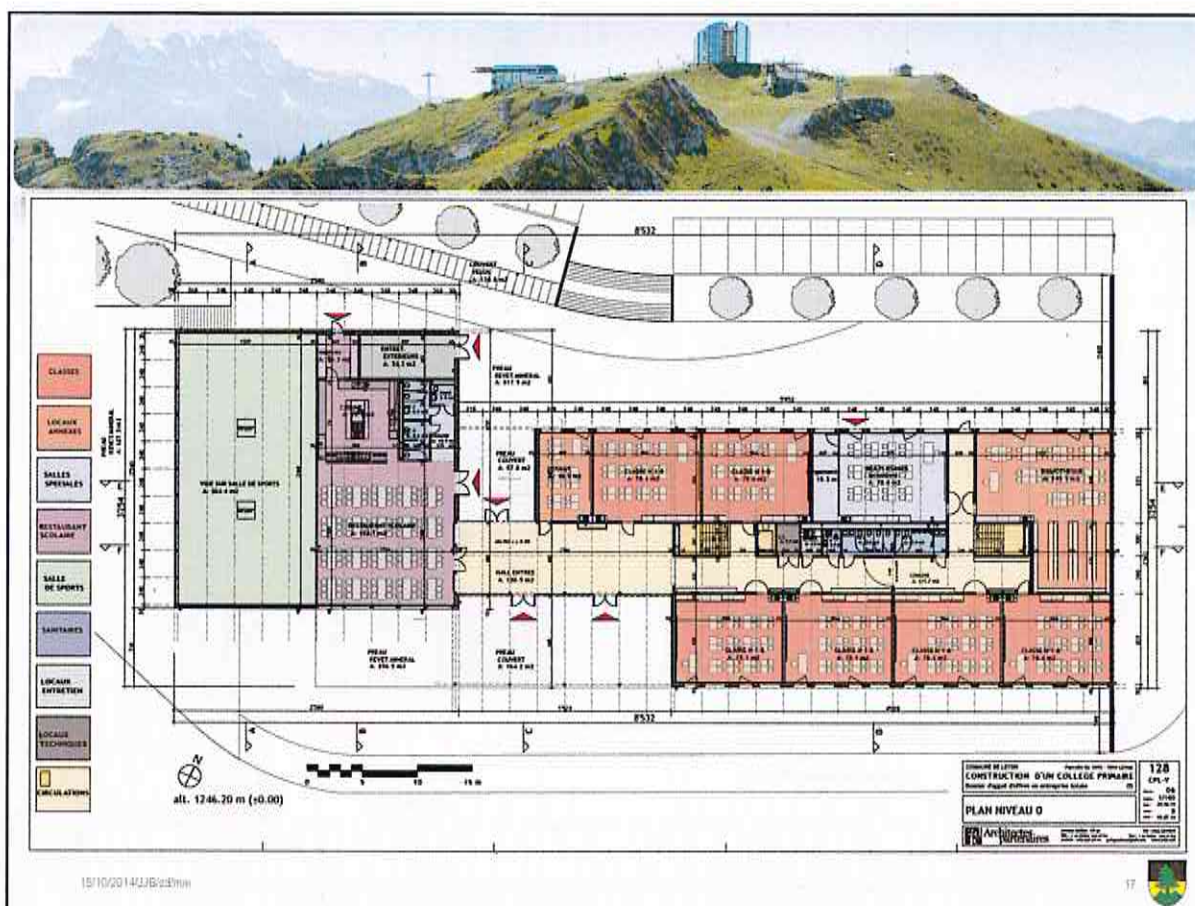
Plans





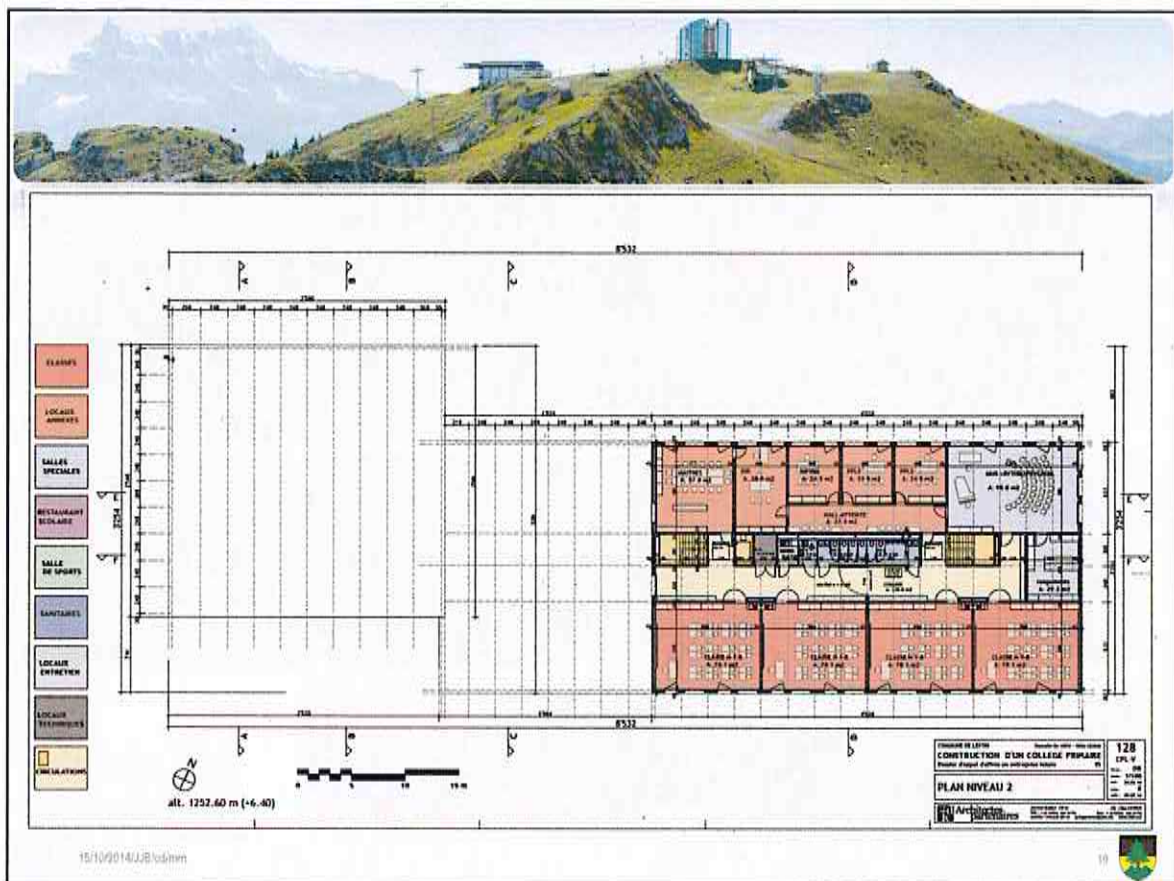
Commentaires :

- Salle de sports VD1 = minimum réglementaire, conforme aux normes cantonales
- Optimisation des locaux techniques encore à étudier
- Pas de sous-sol du côté amont
- un seul monte-charges dans le bâtiment, prévu essentiellement pour la livraison de marchandises



Commentaires :

La journée continue concerne en grande partie les petits élèves d'où l'importance d'avoir un local à l'intérieur du collège. Un réfectoire situé, ne serait-ce qu'à 100 mètres, imposerait au personnel responsable de les habiller et déshabiller une dizaine de fois par jour.



Commentaires :

Aucun



Commentaires :

- Les préaux et couverts pour la récréation sont prévus de chaque côté de l'entrée au rez-de-chaussée.
- Zones pieds propres – pieds sales : prévues dans le projet dans les zones cantine et salle de gym
- Le concept de livraisons, de traitement des déchets et d'hygiène doit encore être développé



Détails coûts

18,2 mio

• Études terrains	325'000
• Travaux préparatoires	456'000
• Bâtiment	9'975'000
• Equipement exploitation	530'000
• Aménagements ext.	1'600'000
• Frais secondaires	1'400'000
• Risques & bénéfice	1'560'000
• Réserve	1'360'000
• Ameublement & déco	994'000

Objectifs – 14.4 mio

• Études terrains	240'000
• Travaux préparatoires	456'000
• Bâtiment	8'200'000
• Equipement exploitation	480'000
• Aménagements ext.	1'250'000
• Frais secondaires	850'000
• Risques & bénéfice	1'280'000
• Réserve	650'000
• Ameublement & déco	994'000

19/10/2014 JJB/rbm

21



Commentaires :

- Le montant de 14,4 millions (soumissions non rentrées) n'inclus pas la TVA
- L'achat du terrain n'est pas pris en compte
- Le prix de construction du bâtiment n'a pas été calculé au m³ mais m²
- Le coût de la construction est basé sur le prix de référence du collège au Sépey



9) Energie – première analyse

<u>Type de chauffage</u>	<u>Investissement</u>
• Gaz + solaire	fr. 415'000.00
• Bois	fr. 448'000.00
nécessite une infrastructure d'approvisionnement, de stockage des copeaux qui n'est pas encore chiffrée	
• Bois + Gaz	fr. 450'000.00
• Bois + Gaz + Solaire	fr. 582'000.00
• PAC + Solaire	fr. 773'000.00
• PAC + Solaire + Photovoltaïque	fr. 985'000.00
étude en cours concernant les possibilités d'implanter une pompe à chaleur sur ce site	

L'investissement prend en compte une isolation spécifique d'une épaisseur de 24 cm avec un coût supplémentaire de fr. 190'000.--

Commentaires :

- Selon la loi sur l'énergie, le minimum légal concernant le type de chauffage prévoit le gaz + le solaire
- Prendre en considération que les panneaux solaires vont être productifs particulièrement en juillet et août lors des vacances scolaires. Dès lors il ne semble pas judicieux d'en prévoir davantage
- Le chauffage au bois semble, à priori relativement bon marché en terme d'investissement, toutefois l'infrastructure d'approvisionnement, le stockage des copeaux, etc, n'ont pas été pris en compte en terme de coûts supplémentaires
- Eviter l'erreur d'avoir recours à une seule source d'énergie mais en combiner plusieurs
- La structure qui accueillera les panneaux photovoltaïques sur le toit plat de la partie non extensible du bâtiment, a été prise en compte dans le coût de construction.



10) Marchés publics

♣ Obligations légales

♣ Principe de l'entreprise totale

♣ Valeurs cibles

15/10/2014/JJBoutin



Commentaires :

Obligations légales :

- Toute dépense pour la collectivité public est astreinte dès le 1^{er} franc à la loi sur les Marchés publics

Principe de l'entreprise totale :

- un mandataire prend en charge la réalisation globale du collège à un prix déterminé et sous-traite certains travaux auprès d'autres entreprises. Tout dépassement de coût sera pris en charge par l'entreprise mandataire

Une des préoccupations majeure de la Municipalité était que les entreprises de la région puisse travailler sur cette construction et ce principe permet à ces dernières de soumissionner auprès de l'entreprise totale.



11) Calendrier PPA

- **19 septembre 2014** – début de l'enquête publique
- **24 septembre 2014** – questions / réponses à la Maison de Commune
- **19 octobre 2014** – fin de l'enquête publique
- **3 novembre 2014** – validation du préavis par la Municipalité et envoi au CC
- **17 novembre 2014** – étude du préavis par la Commission ad'hoc
- **11 décembre 2014** – présentation du préavis au CC

Commentaires :

Aucun



12) Calendrier construction

- **Juin 2014** – optimisation du projet + études complémentaires
- **Septembre 2014** – validation du projet par la DGEO
- **Octobre 2014** – cahier des charges prêt pour l'appel d'offres
- **Décembre 2014** – entrées des offres
- **Février 2015** – demande de crédit d'ouvrage au Conseil communal
- **Mars 2015** – mise à l'enquête publique
- **Août 2015** – début des travaux
- **Août 2017** – remise des infrastructures



Commentaires :

La Municipalité a décidé de stopper la procédure dans le but de présenter cet avant-projet au Conseil communal afin de connaître son appréciation et éviter que des informations erronées ne soient diffusées de part et d'autre.



SUGGESTIONS AU CONSEIL COMMUNAL

DANS LA MESURE DU POSSIBLE, CONSERVER TOUJOURS LES MEMES PERSONNES DANS LA COMMISSION AD HOC POUR L'ETUDE DES PREAVIS CONCERNANT LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES A LEYSIN SOIT : MME OPPENHEIM, MM. GRANDJEAN, NIKLES, CUCHE, R. PAVILLARD, DOLENAC ET BRUGGER.

PREAVIS DÉJÀ TRAITES PAR CES MEMBRES DU CONSEIL

- ACQUISITION DE LA PARCELLE
- PRESTATIONS D'AVANT PROJET

PREAVIS A TRAITER

- PPA
- CREDIT D'OUVRAGE

Commentaires :

Aucun



1. Pourquoi ne pas inverser l'emplacement de la salle de gym afin de permettre une synergie avec les centres sportifs ?
La différence de hauteur du terrain entre le côté tennis (haut) et le côté EMS (bas) est de 8 mètres. Dès lors, cela nécessite des travaux de terrassement entraînant des coûts disproportionnés. De plus, une salle de gym sans lumière du jour n'est pas envisageable.
2. En cas d'augmentation conséquente du nombre d'élèves, est-il possible de surélever le bâtiment afin d'y construire des salles supplémentaires ?
Les murs et fondations sont conçus pour recevoir 1 étage supplémentaire avec une extension prévue pour 6 salles de classes. La hauteur maximum du bâtiment ne devra pas excéder 9,5 mètres.
3. Pourquoi ne pas étudier la possibilité de construire une salle de gym aux normes VD2 ?
La salle VD1 rentre dans le cadre de l'optimisation du projet.
4. Le PPA permet-il un réhaussement dans le gabarit ?
Oui, la hauteur maximale imposée lors de l'acquisition du terrain est de 9,5 mètres
5. Ne serait-il pas plus judicieux de prévoir des fenêtres du côté Nord de la salle de gym plutôt qu'à l'Ouest afin d'éviter la pose de stores ou rideaux, compliquée et onéreuse et rabaisser les fenêtres côté Ouest pour éviter le soleil couchant ?
Cette proposition sera prise en compte afin que l'architecte poursuive son étude dans ce sens.

6. Il existe une différence dans le libellé de l'avis d'enquête de la commune paru dans la FAO no 75 du 19 septembre dernier et le point 8 de la page 4 du préavis no 7/2013 concernant la servitude de charge pour un passage public. Il est dit dans le préavis « passage à pieds et à tous véhicules » et dans la FAO « passage à pieds et à cycles » Quelle est la bonne version?

Une vérification du libellé sera faite.

7. Le montant du coût de l'énergie est-il compris dans les 14.4 millions ?
Ce qui est compris dans ce montant est le minimum imposé selon la loi sur l'énergie vaudoise, c'est-à-dire l'utilisation de l'énergie solaire et photovoltaïque. Une autre variante coûterait aux environs d'un demi million de francs supplémentaires mais aurait une incidence sur les coûts de l'énergie. Cette étude doit encore être finalisée

8. Quel est la différence de coût entre une VD1 et une VD2 ?
Une salle VD2 changerait totalement le volume du bâtiment, ce qui est donc relativement difficile à chiffrer. Le coût pourrait être estimé à environ fr. 600'000.– supplémentaires.